

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.7.3.66

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/10/2022

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET.

Date de l'affichage :
04/11/2022

ABSENTS EXCUSES

Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Lionel WALKER.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 23

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ' ZA 540p ' POUR LA REALISATION DE LA CONTINUTE CYCLABLE ENTRE MELUN ET RUBELLES

Le Bureau Communautaire,

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), et plus précisément, sa compétence facultative en matière de création et d'entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire (SDLD) et inscrites dans celui-ci ;

VU le Code Civil ;

VU la délibération n° 2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons douces de la CAMVS ;

VU la concertation et accord engagés entre Mc Donald's France, propriétaire de la parcelle cadastrée « ZA 540 » et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU le projet de division parcelle en date du 30/08/2022, réalisé par le cabinet de géomètre-expert Arpentude, identifiant les surfaces à acquérir ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Melun Val de Seine s'est dotée d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces visant à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs » et que, cet outil d'orientation et de planification, approuvé pour la première fois en janvier 2007, puis plusieurs fois actualisé, et en dernier lieu en 2021, doit permettre la constitution d'un véritable réseau cyclable à l'échelle de l'Agglomération, offrant aux utilisateurs des itinéraires continus, confortables, sécurisés et jalonnés ;

CONSIDERANT que le développement la résorption des discontinuités d'itinéraires cyclables constitue un enjeu important du SDLD ;

CONSIDERANT que l'aménagement d'une liaison entre Melun et Rubelles, le long de la RD 636, est une priorité d'aménagement identifiée au SDLD et qu'elle permet d'assurer une continuité cyclable pour desservir le quartier des Trois Noyers ;

CONSIDERANT que l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée « ZA 540 » est indispensable pour réaliser cette continuité ;

CONSIDERANT que la consultation de France Domaine n'est pas nécessaire dans le cadre de l'acquisition d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000,00 € ;

CONSIDERANT les négociations menées par la CAMVS, en vue de l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour le compte de la Communauté d'Agglomération, sur la base d'un prix forfaitaire de 500 € pour les 83m² utiles au projet.

DECIDE,

Article 1 : D'émettre un avis favorable au principe d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZA numéro 540, sises route de Meaux à Rubelles, représentant une surface totale de 83 m², au prix de 500,00 € en vue de réaliser la voie verte entre Melun et le quartier des Trois Noyers à Rubelles ;

Article 2 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente et toutes pièces connexes se rapportant à la vente dudit bien avec Mc Donald's France domicilié 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, ou toute personne pouvant s'y substituer, dans les conditions ci-dessus décrites ;

Article 3 : De désigner, en qualité de notaire chargé de dresser les actes à intervenir, l'étude retenue par Mc Donald's France.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 10 novembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20221110-49074-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/22

Publication ou notification : 16/11/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

Division et bornage de la parcelles section ZA n° 540 appartenant à MCDONALD FRANCE

à la demande de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

PROJET DE DIVISION

ECHELLE: 1/500

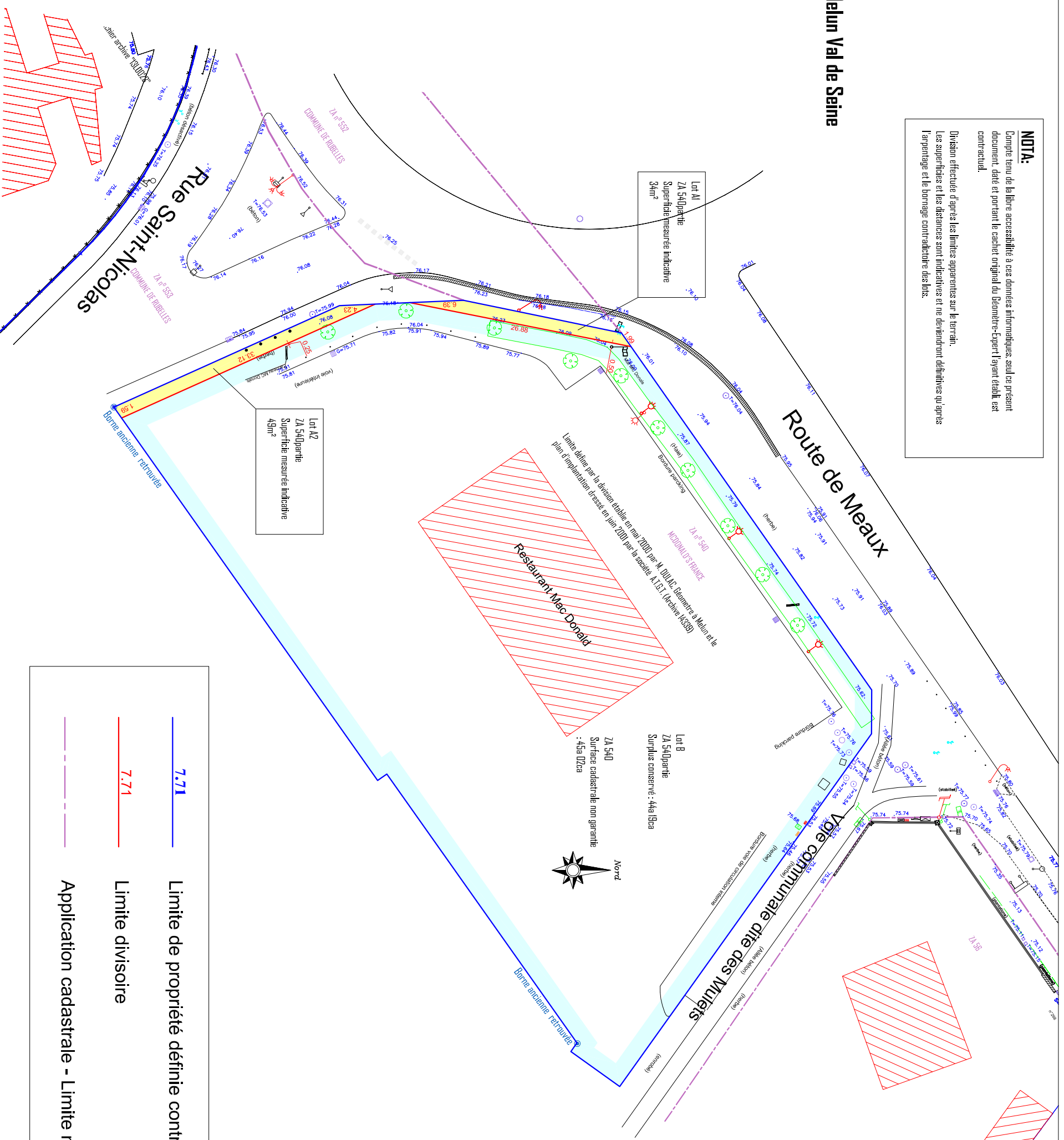
Lot A destiné à être vendu - Surface mesurée indicative : 83m²

Lot B - Conservé - Surplus cadastral non garantie : 44a 19ca

NOTA:

Compte tenu de la libre accessibilité à ces données informatiques, seul ce présent document, daté et portant le cachet original du Géomètre-Expert l'émet, est contractuel.

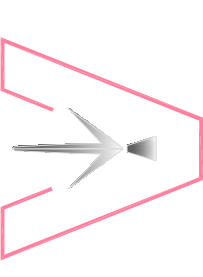
Division effectuée d'après les limites apparentes sur le terrain. Les superficies et les distances sont indicatives et ne deviendront définitives qu'après l'arpentage et le bornage contradictoire des lots.



7.71 ———— Limite de propriété définie contradictoirement

7.71 ———— Limite divisoire

----- Application cadastrale - Limite non garantie



ARPEMENTUDE
Géomètre-Expert / Bureau d'étude V.R.D.
Cédric MOURIER
Géomètre-Expert - Ingénieur E.S.G.T.
Expert Près la Cour d'Appel de Paris

Plusieurs adresses pour vous servir :
Siège : 25, Boulevard Voltaire - 77370 NANGIS - T 01 64 08 02 05
Bureau secondaire : 2, Parc du Burelet - 77650 PROVINS - T 01 64 00 00 89
Permanence : Ferme Saint-Just, Bat. C - 11 Rue de la Libération - 77000 VANDY-LE-PEUIL

AFFAIRE		INDICE									
N° 21-100		<table border="1"> <tr> <td>a</td> <td>b</td> <td>c</td> <td>d</td> </tr> <tr> <td>e</td> <td>f</td> <td>g</td> <td>h</td> </tr> </table>		a	b	c	d	e	f	g	h
a	b	c	d								
e	f	g	h								
BUREAU		PLANIMÉTRIE									
<input type="checkbox"/> MAJORS <input type="checkbox"/> PROJINS <input type="checkbox"/> VANDY-LE-PEUIL		LAMBERT 93									
ALTIMÉTRIE		N.G.F. (IGN 69)									

Plan dressé par GIBULET Fabrice le 2 mars 2022
Modifié par GIBULET Fabrice le 30-08-2022 - indice 8

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
RUBELLES

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 BLD Chamblain 77010
77010 Melun Cedex
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

